

# Programme

# **ON BOUGE**

## **AU CENTRE-DU-QUÉBEC**

VOLET I | Activités physiques

VOLET II | Plaisirs d'hiver

Dépôt des demandes jusqu'au **12 janvier 2018**

Réalisation des projets entre le **19 janvier et le 31 mars 2018**



# Programme ON BOUGE

## Objectif général

Soutenir la réalisation de projets favorisant directement la pratique **d'activités physiques** et de **plein air** auprès de l'ensemble de la population

## Gestion

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mandaté Loisir Sport Centre-du-Québec pour gérer ce programme de Kino-Québec.

## Définitions

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Activité physique</b> <i>comprend le sport, le loisir physiquement actif et le plein air, réfère à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et qui entraîne une dépense énergétique.</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Plein air</b> <i>désigne activité physique, non motorisée et sans prélèvement, pratiquée à l'extérieur, dans un rapport dynamique avec l'environnement.</i></li></ul>
---	--

## Description du programme ON BOUGE

Soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux et régionaux, favorisant directement la pratique d'activités physiques ou de plein air, qui :

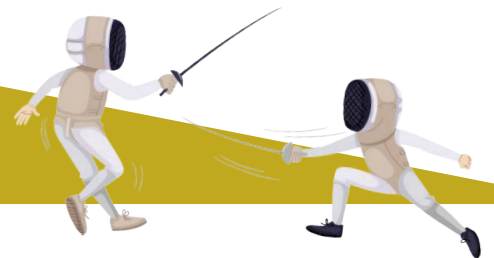
- font découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement;
- augmentent les occasions de pratique en organisant **des activités ou des événements** offerts à la population;
- permettent d'accroître les possibilités d'être actif physiquement **en aménageant ou en réaménageant des espaces publics**;
- rendent accessible à la population du **matériel durable**, en bon état et sécuritaire.

### ↳ Volet I : Activités physiques

**Projet qui favorise la pratique d'activités physiques à l'intérieur comme à l'extérieur.**

Exemples :

- Atelier d'initiation ou d'apprentissage d'une nouvelle activité sportive ou d'un loisir actif;
- Achat d'équipement pour la piscine, le gymnase, un centre communautaire ou sportif;
- Accessibilité gratuite à une infrastructure municipale;



## ↳ Volet II : Plaisirs d'hiver

### Projet qui favorise la pratique d'activités de plein air hivernales.



Exemples :

- Atelier d'initiation à une activité de plein air : butte à glisser sécuritaire, sentier multifonctionnel, patinoire, sentier glacé;
- Événement grand public d'activités physiques hivernales;
- Aménagement d'un parcours d'initiation au ski de fond dans une cour d'école;
- Achat de matériel durable afin de le prêter gratuitement à la population ou à la clientèle étudiante d'une école : équipements de ski de fond, patins, bâtons de hockey, raquettes, bâtons de marche et crampons, matériel de glissade, fat bikes et trottinettes des neiges;

## RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

---

### Organismes admissibles

- Organismes à but non lucratif;
- Municipalités, villes et MRC;
- Coopératives;
- Les établissements d'enseignement; publics et privés

### Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles doivent favoriser directement la pratique d'activité physique

- Animation en activité physique;
- Achat d'équipement ou de matériel durable;
- Création ou bonification d'un espace extérieur ou intérieur (volet 1 seulement) pour favoriser l'activité physique;
- Location d'équipements ou de plateaux sportifs.

### Dépenses non admissibles

- Les taxes;
- Les prix de présence, articles promotionnels, bourses et médailles;
- L'achat de nourriture;
- La location de système de son, conteur, magicien, promenade en carriole ou toutes activités qui n'entraînent pas une dépense énergétique directe pour les participants;
- Les activités physiques faites à l'extérieur sans contact direct avec la nature;
- La location de jeux gonflables;
- Les projets recevant déjà un financement du MEES (un même organisme peut avoir deux subventions différentes pourvu que ce soit deux projets différents);
- Les dépenses encourues antérieurement à la date de confirmation du financement.

## Réalisation

Le projet doit avoir lieu dans la région du Centre-du-Québec, entre 19 janvier et le 31 mars 2018.

## SÉLECTION DES PROJETS

---

### Critères d'analyse

- Cohérence avec les objectifs de l'aide financière;
- Favorise la pratique régulière d'activités physiques extérieures ou de plein air;
- Prend en compte la problématique des filles et de l'activité physique;
- Nombre de personnes visées par le projet;
- Accessibilité financière et physique de l'activité ou du matériel (idéalement gratuit);
- Rayonnement et visibilité du projet auprès de la population;
- Permet l'initiation à l'activité physique ou au plein air;
- Contribution de partenaires;
- Impact à long terme et pérennité du projet;
- Innovation.

La sélection sera également influencée par le réalisme des prévisions budgétaires et la qualité de la description du projet.

### Comité de sélection

Les demandes d'aide financière seront évaluées par un comité de sélection interne à Loisir Sport Centre-du-Québec. Les organismes seront informés par courriel avant le **15 janvier 2018** de l'acceptation ou du refus de leurs demandes sous conditions de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à cette date.

## AIDE FINANCIÈRE

---

L'aide financière accordée peut aller jusqu'à **3 000 \$** par projet, mais ne peut dépasser 75 % du coût total de la demande. L'investissement du demandeur couvrant le **25 %** des dépenses peut provenir d'une contribution monétaire ou encore du bénévolat, du prêt d'infrastructures, du temps d'organisation et de gestion du projet, de contribution de partenaires, etc.

### Modalités de versement

Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien financier accordé est réparti comme suit :

- Un versement équivalant à 100 % de la subvention payable à la suite de l'acceptation des documents de reddition de comptes.

## Reddition de comptes

Vous aurez jusqu'au 30 avril 2018 pour nous faire parvenir un rapport d'activité ainsi que les pièces justificatives afférentes, correspondant au projet soumis.

## ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

---

L'organisme qui reçoit une aide financière s'engage à réaliser le projet approuvé et à n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir Sport Centre-du-Québec.

Dans le cadre de la réalisation du projet, nous vous demandons de mentionner la contribution de l'URLS GIM dans vos communications et d'utiliser les logos de notre organisme, de Kino-Québec et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la publicité relative au projet.

## DÉPÔT DE LA DEMANDE

---

Remplir le [formulaire](#) et le retourner à : [jfontaine@centre-du-quebec.qc.ca](mailto:jfontaine@centre-du-quebec.qc.ca)

Date limite : **12 janvier** 2018 à 23 h 59

## RENSEIGNEMENTS

---

### **Josiane Fontaine**

Agente de développement en activité physique et de plein air

Répondante Kino-Québec

### **Loisir Sport Centre-du-Québec**

1352, rue Jean-Berchmans Michaud, Drummondville (Québec) J2C 2Z5

[jfontaine@centre-du-quebec.qc.ca](mailto:jfontaine@centre-du-quebec.qc.ca)

819 816-6128